

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Organe de prospective esquisse les enjeux pour le Canton

Aide à la réflexion pour le futur programme de législature, le rapport de l'Organe de prospective s'intéresse aux évolutions possibles pour le canton à l'horizon 2030. Les enjeux : une croissance démographique donnée, la nécessaire préservation des atouts du canton, la prise en compte des transformations sociales et comportementales, une communauté d'intérêts élargie à un espace débordant les frontières cantonales.

Etabli par la Constitution du 14 avril 2003, l'Organe de prospective a commencé ses travaux à la fin 2008. Pour matérialiser ses réflexions, il a opté pour la méthode dite des scénarios. Celle-ci repose sur une analyse des principaux mouvements qui semblent caractériser la marche actuelle du canton, à travers leur évolution tendancielle. Sans vocation prédictive, l'exercice consistait à imaginer des évolutions possibles par la combinaison d'hypothèses initiales. Quatre scénarios ont été retenus à l'horizon 2030, réalistes et volontairement contrastés.

Quatre scénarios ont été identifiés touchant des domaines qui entrent dans la sphère d'action du canton et intègrent les conséquences de phénomènes sur lesquels le canton n'a pas toujours prise. Le premier se fonde sur le statu quo : le canton, poussé par sa démographie, poursuit sa croissance sur un rythme proche de celui qu'il connaît. Le deuxième met en avant une récession marquée, accompagnée d'un repli du canton. Le troisième s'articule sur une croissance dont les effets négatifs sont de plus en plus mal ressentis par la population et envisage sa maîtrise par le biais d'instruments parfois interventionnistes. Le dernier scénario exige une croissance « à tout prix », comme solution aux principaux défis du canton.

Les scénarios révèlent en tout état de cause une série d'enjeux majeurs auxquels le canton devra s'atteler. L'avenir du canton n'est prévisible que sur un point : le nombre de ses habitants oscillera entre 825'000 et 900'000. Ce chiffre, projeté dans le cadre des évolutions perceptibles aujourd'hui sur les plans de la psychologie collective et de

la sociologie, inspire tout un jeu d'hypothèses. Plus hétérogène et guidée par une approche individuelle de l'existence, l'augmentation de la population vaudoise induira des aménagements matériels autant qu'institutionnels. Il faudra concevoir une organisation territoriale plus efficace et plus équilibrée, rendre la croissance économique favorable à long terme et insérer finement le canton dans le contexte lémanique et régional.

En appui à l'élaboration du prochain programme de législature, le rapport de l'Organe de prospective fournit ainsi au Conseil d'Etat de précieux éléments de réflexion sur un horizon qui dépasse largement 2017.

Le rapport est soumis au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat lui propose de confirmer le rattachement de l'Organe de prospective au Conseil d'Etat lors d'une prochaine modification de la Loi sur l'organisation du Conseil d'Etat. L'arrêté actuel régissant son organisation deviendrait un règlement d'application.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 janvier 2012

Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat et président de l'Organe de prospective, 021 316 20 01 - Anne Catherine Lyon, conseillère d'Etat, 021 316 30 30 - Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 40 01

[pres-120123-Rapport prospective](#)
[Rapport de l'organe de prospective](#)